RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin MAIRIE

DE

ROSENWILLER

67560

Tél.: 03 88 50 41 66 Fax: 09 70 06 87 93

E-mail: secretariat@rosenwiller.com

Rosenwiller, le 5 mars 2018

CONVOCATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira dans la salle communale, Place de l'église

Le lundi 12 mars à 20h00

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Adoption du compte rendu du la séance du 9 février 2018
- 2. Affectation des résultats 2017
- 3. Vote des taxes directes locales 2018
- 4. Vote du Budget primitif 2018 (Commune)
- 5. Subventions aux associations
- 6. Subvention au Groupement d'Action Sociale (GAS)
- 7. Adoption du plan de financement pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018
- 8. Infos
- 9. Divers

Le Maire, Philippe WANTZ Département

COMMUNE DE ROSENWILLER

Bas-Rhin

Arrondissement MOLSHEIM Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 12 mars 2018

Nombre de Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 14 Conseillers présents : 11

Sous la Présidence de M. Philippe WANTZ, Maire

<u>Membres présents</u>: BARABINOT Dominique, BECHTOLD Kévin, DUFFNER Laurent, EINHART Roland, FISCHER-STEGER Anne, GRAFF Claude, HUCK Claudine, Adjoint, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, Adjoint, MEYER Eric

<u>Membres absents / excusés</u>: BLANSCHE Alain: procuration à EINHART Roland, HEINRICH Monique: procuration à DUFFNER Laurent, HUBER Agnès

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion

Ouverture de la séance : 20h20

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2018

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 9 février pour approbation.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents sans observations, ni modifications.

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Maire explique que selon les règles comptables, il convient d'affecter en priorité l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement et au paiement des restes à réaliser.

- les restes à réaliser (286 000 € en dépenses et 174 000€ en recette)
- le capital de l'emprunt à rembourser (22 500 €)

Soit, un total de 134 500 €

L'affectation de l'excédent de fonctionnement : 151 793,90 est affecté comme suit :

- o 100 000 € au 1068 en investissement
- o 51 793,90 € au 002 en fonctionnement

Report au 001 de l'excédent d'Investissement de 88 351,68 €

AFFECTATION DES RESULTATS - ANNEE 2017 « COMMUNE »

Suite au vote du compte administratif 2017, le Conseil Municipal peut procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement cumulé de 151 793,90 €
- un excédent d'investissement de 88 351,68 €
- des restes à réaliser de 112 000 €

Soit, un besoin de financement de 23 648,32 €

Compte-tenu des règles comptables, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé au besoin de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 de 151 793,90 € comme suit :
 - 100 000 € excédent de fonctionnement capitalisé (1068)
 - 51 793.90 € résultat reporté en fonctionnement (002)

3. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Le Maire informe, qu'en 2018, à Rosenwiller, seulement 30% des foyers fiscaux paieront encore l'intégralité de la taxe d'habitation, cette disposition fait suite à une nouvelle loi gouvernementale.

Pour compenser cette perte dans le budget communal, l'état s'est engagé à assurer le même montant à la commune sous forme de dégrèvement. Le revenu fiscal de la commune ne changera donc pas, sauf en cas de nouvelles constructions qui contribuent à l'augmentation des bases.

Point 3 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2018

CONSIDERANT la proposition de la commission des finances réunie le 1er mars 2018 de ne pas modifier en 2018 les taux d'imposition voté en mars 2017,

Entendu les explications du Maire, Philippe WANTZ, rapporteur de la Commission des finances

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

> FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxes	Taux année 2018	Taux année 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Produit attendu
Taxe d'habitation	21,86	21,86	936 164 €	204 645 €
Taxe foncière bâti	15,54	15,54	604 486 €	93 946 €
Taxe foncière non bâti	88,99	88,99	36 459 €	32 445 €
			TOTAL	331 036 €

Le Maire rajoute qu'au produit fiscal de 331 036 €, il convient de déduire le FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (- 69 246€) et le FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (- 6 049 €), ce qui ramène le produit fiscal à 255 741 €

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (COMMUNE)

Les grands chapitres de dépenses et de recettes ont été parcourus par la commission des finances.

Le Maire présente les plans de financement pour les grands projets de l'année 2018 :

- finalisation de la réhabilitation de la salle communale et de la mairie. Le solde des subventions nous parviendra cette année
- finalisation du PLU,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lotissement,
- travaux d'aménagement au Laegerbrunnen
- aménagement du cimetière avec mise en place d'une fontaine à l'entrée de village (demande de DETR en cours)
- travaux église (changement du brûleur de la chaudière, grille de protection des vitraux, réfection des statues) participation du conseil de Fabrique
- travaux école (renforcement de la sécurité « attentat intrusion », renouvellement de l'école numérique)
- éclairage public (changement des luminaires-boules par des leds) financé en grande partie par le dispositif Plan Lumière du Pays Bruche Mossig Piémont
- divers autres petits travaux

VOTE DU BUDGET PRIMITIF « COMMUNE »

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

>DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2018 de la commune à la somme de 1 190 200,00 € soit :

- FONCTIONNEMENT : 574 600,00 € en recettes et en dépenses

- INVESTISSEMENT : 615 600,00 € en recettes et en dépenses

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Point 5 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - Année 2018-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

> D'ALLOUER, une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions 2018	Subventions 2017	Subventions 2016	Rappel 2015
Association sportive et culturelle	400 €	400 €	400 €	400 €
Amicale des sapeurs pompiers	800€	700€	700€	700€
Chorale Ste Cécile	500€	500 €	300 €	300 €
Théâtre "S'bratschtalle Theater"	200€	200€	200€	200€
Au BistRo' Zen	900 €	900 €	900 €	900€
Ligue contre le cancer	200€	200€		
TOTAL	3 000 €	2 900 €	2 500 €	2 500 €

> D'OUVRIR les crédits sur le compte 6574 du budget primitif 2018

6. SUBVENTION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (GAS)

Il s'agit de délibérer pour que les 4 agents communaux et l'apprentie ATSEM continuent à bénéficier des avantages offerts par le CNAS.

Point 6 : <u>SUBVENTION AU GROUPEMENT D'ACTION</u> SOCIALE (G.A.S)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Rosenwiller est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel titulaire et stagiaire par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr et qu'à cet effet elle verse le montant total de la subvention au dit Groupement.

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr une subvention à hauteur de 211 € par agent pour l'adhésion des agents en activité au Comité National d'Action Sociale,
- > IMPUTE la dépense au C/65738 de l'exercice en cours.

7. ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le Maire informe qu'il s'agit d'un complément à la délibération prise le 9 février. Après examen de notre dossier de demande de subvention, la Sous-Préfecture demande que le conseil municipal « adopte » l'opération et « approuve la plan de financement » qui devra être intégré à la délibération.

Point 7: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

- VU le projet d'aménagement du cimetière
- VU la délibération du 9 février 2018 sollicitant l'Etat pour une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- VU le plan de financement prévisionnel de l'opération

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > ADOPTE le projet d'aménagement du cimetière
- > APPROUVE le plan de financement présenté dans le cadre du projet
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet concerné

8. INFOS

- <u>Compte-rendu réunion du Comité Directeur SELECT'OM (27/02)</u> présenté par Jean-Georges HUCK

Jean-Georges HUCK annonce:

- le nouveau siège a été inauguré l'année dernière
- une subvention de participation de 500 € à la construction de dalles pour point d'apport volontaires sera mise en en place pour les communes
- les dépenses de fonctionnement 2017 s'élèvent à 9 882 097,06 €
- les dépenses d'investissement 2017 s'élèvent à 2 341 68,68 €
- les taxes d'ordure ménagères seront moins élevées sur l'ensemble des 69 communes membres
- l'achat d'un nouveau camion 19 T, chauffage de l'atelier, nouvelle barrière d'entrée
- l'embauche de nouveaux ambassadeurs du tri
- un nouveau service de nettoyage autour des conteneurs
- le nombre de passages sont limités à 24 par an. En 2017, la déchetterie de Boersch a compté 30 182 passages et celle de Molsheim 62 912. Soit un nombre total de 203 000 passages sur les déchetteries du Select'Om.

• une neuvième déchetterie est en projet à l'espace Atrium de Mutzig Attention de ne pas laisser son badge trop longtemps apposé sur l'écran de passage devant la barrière, sinon il y a le risque que le lecteur comptabilise 2 passages.

- Compte-rendu de l'adjudication de bois du 9 mars

19 lots de fond de coupe ont été vendus aux enchères. Soit 240 stères vendus à un prix moyen d'environ 27€ le stère.

9. DIVERS

• Urbanisme : DECLARATIONS DE TRAVAUX

DP 067 410 18 R0001 CHARLE Marcel	Crépissage du mur	En cours
DP 067 410 18 R0001 CHARLE Marcel	crepissage au mur	Lii cours

• Inauguration Mairie, Salle Communale et portail de l'église : Claudine HUCK demande à tous les conseillers d'être présents le dimanche 8 avril pour accueillir les officiels le matin et les habitants de la commune l'après-midi. Un planning d'organisation sera envoyé à chacun

• Prochaines réunions :

- 13 avril : conseil municipal (à confirmer selon l'avancement du PLU)

Prochaines dates :

- 15 mars : présentation LPO

- 24 mars : broyage des végétaux

Fin de la séance : 21h30